

1. Gouvernance des entreprises

1.5 Préparation et intervention en cas d'urgence

Suivi et évaluation

Le suivi et l'évaluation consistent principalement à s'assurer du maintien de l'état de préparation tout au long des essais, et à détecter et éliminer les lacunes ou les faiblesses dans la planification et la mise en œuvre. En cas de déploiement des équipes d'intervention d'urgence, il faudra tenir une séance de débriefing dès que possible après l'incident afin d'évaluer dans quelle mesure l'intervention a permis de protéger les personnes, les biens et l'environnement. Les entreprises doivent établir des critères précis de rendement, notamment en ce qui concerne les obligations juridiques et contractuelles ainsi que les exigences réglementaires.

Questions pour l'auto-évaluation

- L'entreprise a-t-elle mis en place les processus nécessaires pour suivre et évaluer l'état de préparation de chaque site en cas d'urgence?
- L'entreprise a-t-elle mis en place des processus permettant d'évaluer la réussite et l'efficacité des interventions en cas d'incidents?

RESSOURCES ADDITIONNELLES

Directives générales sur l'environnement, la santé et la sécurité de la Banque mondiale

Sensibilisation et préparation aux situations d'urgence au niveau local (APELL)

(anglais seulement) Explaining APELL for Mining. Accessible par l'intermédiaire de la bibliothèque sur le site Web de l'ICMM

(anglais seulement) Good Practice in Emergency Preparedness and Response. Accessible par l'intermédiaire de la bibliothèque sur le site Web de l'ICMM

L'Association minière du Canada, Cadre VDMD: Planification de la gestion de crises et des communications

<http://mining.ca/fr/initiative-vmmd/protocoles-et-cadres/planification-de-la-gestion-de-les-crisis-et-des-communications>